Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260313-26_03_12-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE

ARRONDISSEMENT
de RENNES

CANTON
de BRUZ

COMMUNE
de BRUZ

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL - N°26-03-09

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf mars, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni Halle Pagnol, sous la présidence de Monsieur Philippe SALMON, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le vingt-six février deux mille vingt-six, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS	Philippe SALMON, Marie-Cécile PINARD, Gwenaël HERVE, Gaëlle PIERRE, Bertrand LEROY, Gwénaëlle SECHER, Alain KERMARREC, Marie-Pierre DURAND, Bernard RAVAUX, Marion CHEVALIER, Gérard JOLY, Jean BOUTIN, Corine ORHANT, Sylvie MARCHAIS, Isabelle ORY, Jean-Michel LAFOND, Hervé LE CAM, François SALES, Jean-Baptiste CHEVE, Ronan MICHEL, Marylène LETORT, Gilles GAUTIER, Jean-René HOUSSIN, Sylvie LERUSSARD, Vincent SAULNIER, Jean-Patrick DESGUERETS, Patrick ROULLE, Olivier ATHANASE et Françoise LOTTON
ABSENTS EXCUSES	Aurélie GAUCHER (pouvoir à Jean BOUTIN), Magalie PETEL (pouvoir à Bertrand LEROY)
ABSENT	Marylène LETORT, Bruno DELAUNAY, Nicolas KLUTCHNIKOFF

Madame Marion CHEVALIER est désignée conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

26-03-12. FINANCES_PARTICIPATION 2026 AU SYNDICAT DE MUSIQUE RIVE SUD

Le comité du Syndicat de Musique Rive Sud a arrêté le montant de la participation de la ville de Bruz pour l'année 2026 à 415 134 €.

La participation 2026 s'effectue en trois versements :

- Conformément à la délibération 25-12-3 du 15 décembre 2025, un acompte de 118 763 € a été versé en janvier.
- Un deuxième acompte à hauteur de 40 % de la subvention soit 166 054 € sera versé en mars,
- Le solde sera versé au mois de mai pour un montant de 130 317 €.

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260313-26_03_12-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le versement au Syndicat Musique Rive Sud de la participation 2026 pour 415 134 € selon le calendrier de versements ci-dessus,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au BP 2026.

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire
Philippe SALMON, Maire de BRUZ



Délibération publiée le : 13/03/2026

Délibération transmise le : 13/03/2026